

Statuts étudiants spécifiques

Parce que l'Université Bordeaux Montaigne souhaite prendre en compte vos différences, vos expériences, vos activités, elle met en place des dispositifs particuliers pour vous aider à la réussite de vos études.

Selon les statuts ou les situations, vous pouvez disposer d'aménagements particuliers, de valorisation de vos compétences acquises ou toute autre aide aux études.

Statut Etudiant engagé :

6 catégories d'activités ou d'engagements sont identifiées :

- * une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 (relèvent de cette catégorie, les élu.e.s étudiant.e.s des conseils d'établissement et CROUS à condition que l'organisation étudiante qu'elles.ils représentent ait le statut d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901),
- * une activité professionnelle : salarié.e, travailleur ou travailleuse indépendant.e, étudiant.e
- * entrepreneur.e, etc.
- * une activité militaire dans la réserve opérationnelle,
- * un engagement de volontariat chez les sapeurs-pompiers,
- * un engagement de service civique,
- * un engagement de volontariat dans les armées.

[Plus d'infos](#)

Régime spécial (dispensé d'assiduité aux cours et TD) :

- * engagés dans la vie active, travailleurs justifiant d'un certain volume horaire mensuel de travail,
- * assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative,
- * chargés de famille,
- * engagés dans plusieurs cursus,
- * engagés dans un programme de mobilité,
- * engagés comme volontaire du service civique,
- * en situation de handicap ou justifiant de raison de santé,
- * artistes ou sportifs de haut niveau,
- * faisant l'objet de mesures privatives de liberté.

[Plus d'infos](#)

Statut étudiant sportif et sportive de haut niveau / bon niveau

- * Sportif et sportive de haut niveau : sur les listes ministérielles, élite ou espoir

- * Sportif et sportive de bon niveau : niveau national ou inter-régional

[Plus d'infos](#)

Statut artiste étudiant

- Etudiant-e-s artiste-s :

Étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université Bordeaux Montaigne, toutes filières, attestant d'une pratique artistique.

- Etudiant-e-s artiste "double cursus" :

Étudiant-es inscrit-e-s hors département des arts dans une école dispensant une formation artistique.

[Plus d'infos](#)

Étudiant en situation de handicap

Aménagement sur mesure par le pôle handicap en lien avec les enseignants, des professionnels extérieurs, la Médecine Préventive et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

[Plus d'infos](#)